

ZFE-mobilité ou la Zone à Faibles Émissions mobilité

C'EST
QUOI?



C'est l'**INTERDICTION PROGRESSIVE
DES VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS**
À PARTIR DU **1^{ER} JANVIER 2023**
dans les 33 communes de
l'Eurométropole de Strasbourg,
POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR.
La ZFE concerne tous les véhicules.



MIEUX RESPIRER
C'EST ÇA L'IDÉE!!

zfe.strasbourg.eu

Le calendrier



VÉHICULES	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2028
AUTORISÉS ✓	4, 3, 2, 1, 0	3, 2, 1, 0	2, 1, 0	1, 0
INTERDITS ✗	5, NON CLASSÉS	4	3	2

OBLIGATION
À PARTIR DU
1^{er} janvier 2023



La vignette Crit'Air

C'est un autocollant rond qui classe les véhicules en fonction du niveau de pollution.

Chaque propriétaire de véhicule doit la commander et la coller sur son pare-brise.

-  **Non classés**
▶ véhicules immatriculés avant 1997.
-  **Crit'Air 5**
▶ véhicules diesel, entre 1997 et 2000.
-  **Crit'Air 4**
▶ véhicules diesel, entre 2001 et 2005.
-  **Crit'Air 3**
▶ véhicules essence, hybride, entre 1997 et 2005.
▶ véhicules diesel, entre 2006 et 2010.
-  **Crit'Air 2**
▶ véhicules essence, hybride m.e.c entre 2006 et 2010.
▶ véhicules diesel depuis le 1^{er} janvier 2011.
-  **Crit'Air 1**
▶ véhicules essence, gaz ou hybride rechargeables depuis le 1^{er} janvier 2011.
-  **Crit'Air 0**
▶ véhicules 100% électrique et hydrogène.



À partir du 1^{er} janvier 2023, l'absence de vignette ou la circulation dans l'Eurométropole de Strasbourg avec une vignette Crit'Air 5

POURRA VOUS CÔTER 68 € D'AMENDE.

Comment obtenir ma vignette ?

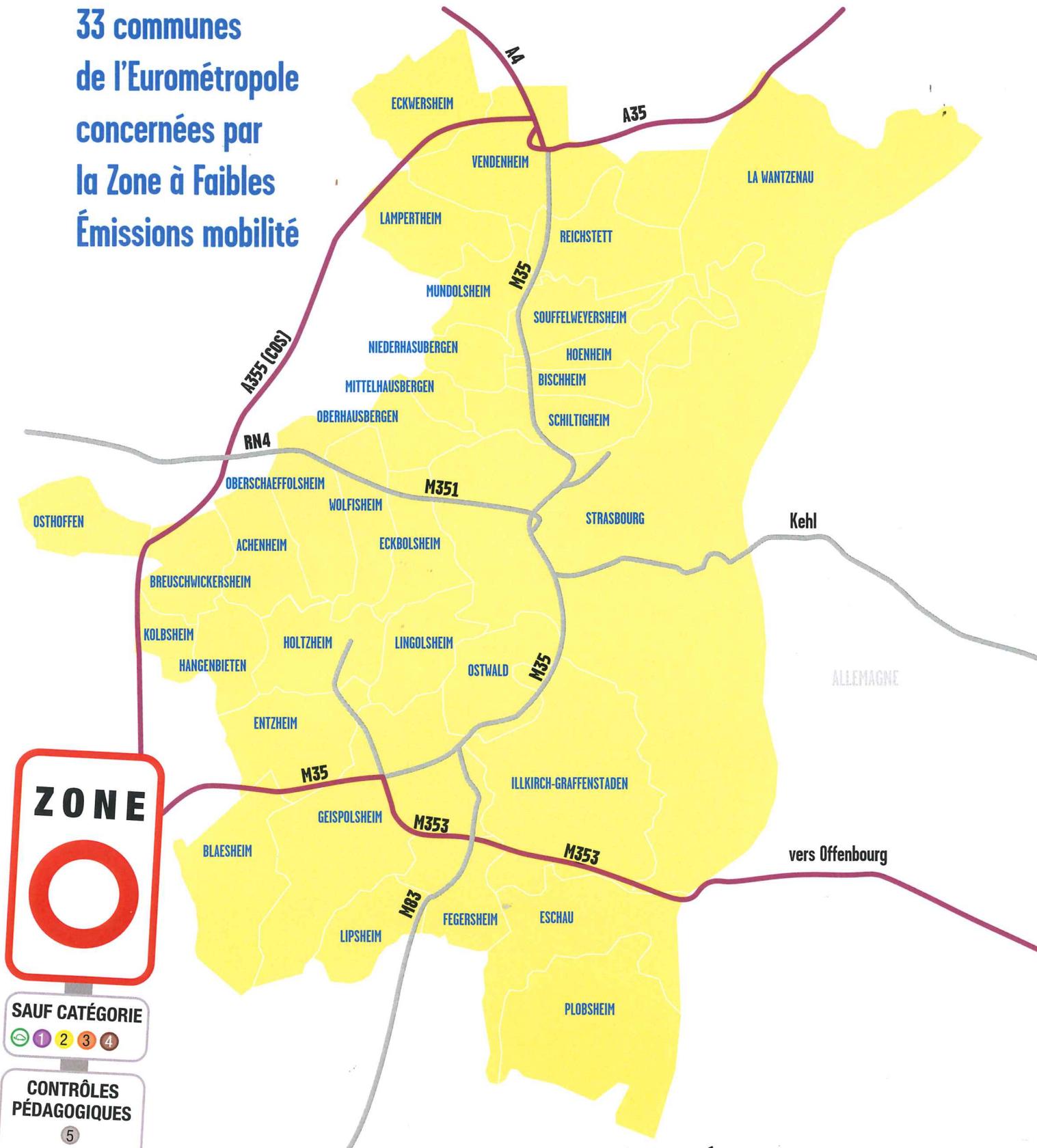
- ▶ Par internet : www.certificat-air.gouv.fr/demande
Paiement en ligne de 3,70 € par carte bleue.
- ▶ Par courrier : Remplir le formulaire imprimable et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le formulaire et joindre un chèque de 3,70 €.

Formulaire imprimable

https://www.certificat-air.gouv.fr/files/CQA_Formulaire_demande_courrier.pdf

Le périmètre de la ZFE-mobilité

33 communes
de l'Eurométropole
concernées par
la Zone à Faibles
Émissions mobilité



Panneau de la ZFE-m, interdisant la circulation des véhicules non classés (immatriculés avant 1997) et Crit'Air 5.

LÉGENDE

— Axes non-concernés par la ZFE-mobilité

Des aides existent !

AIDES
CUMULABLES

Aide de l'Eurométropole
1 500 à 3 500€

Prime à la conversion de l'État
1 500 à 5 000€

Surprime de l'État
maximum 1000€

**Mieux
RESPIRER
C'EST ça L'idée!!**

POUR TOUTE QUESTION SUR :

les aides disponibles

les pass et dérogations

agenceduclimat-strasbourg.eu
03 69 24 82 82



+ d'infos sur zfe.strasbourg.eu